



FORMATION HTSMA SANARY 2012-2013

Hypnose, Thérapies Stratégiques, Mouvements Alternatifs



Dr Eric Bardot
Directeur Institut MIMETHYS

Bulletin à remplir et à retourner accompagné du règlement à :

Association A.T.H.E.
Mme FROISSARD RUIZ Aurore
138 rue du Stade
83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tel : 06 12 04 31 98
Email : aurore.ruiz@free.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant(e)

Mr Mme Melle

NOM : Prénom :

Profession : Spécialité :

Société / Institution :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél : Portable : Mail :

Formation « Hypnose et Thérapie Stratégiques, Mouvements Alternatifs » :

Niveau I : 9-10-11 novembre 2012

Niveau II : 7-8-9 février 2013

Niveau III : 18-19-20 avril 2013

La formation est certifiante

Inscription :

Tarif par Niveau : Particulier 470 €

Tarif Formation complète : Particulier 1410 €

Le repas est en sus.

Règlement par chèque à l'ordre de : ATHE

Facturation (Si inscription prise en charge par un organisme, une institution)

Facture à libeller selon les instructions suivantes :

NOM de l'organisme ou institution :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Modalités d'inscription : toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

L'Association ATHE enverra, dès réception du bulletin (pages 1 et 2), une confirmation d'inscription à/aux formations choisies.

Conditions d'annulation : seules les annulations parvenant par lettre ou mail seront prises en compte



Association A.T.H.E.

Préfecture du Var – Réf : 0833050386

Présidente : Aurore FROISSARD RUIZ

138 Rue du Stade
83140 SIX FOURS LES PLAGES

☎ 06 12 04 31 98
aurore.ruiz@free.fr

CONDITIONS GENERALES

L'inscription ne peut se faire qu'après acceptation de la candidature par la direction de l'Association ATHE. Celle-ci est subordonnée à l'envoi d'un CV, d'une lettre de motivation et d'une photo pour la formation en HTSMA. Il n'y a pas de formalités pour les ateliers.

L'inscription est notamment subordonnée au paiement du prix total de l'activité considérée et au renvoi à l'Association ATHE du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Le paiement s'effectue en 2 chèques à renvoyer avec le bulletin d'inscription : un chèque d'un montant de 30% du tarif total de la formation et un chèque d'un montant de 70% du montant total de la formation.

Un participant n'ayant pas réglé 100 % du prix de sa formation ne sera pas admis à assister à la formation. Seuls les accords particuliers dûment signés peuvent déroger à cette règle.

Un paiement échelonné est possible. Dans ce cas, l'inscription est subordonnée à l'envoi de chèques (uniquement) d'un montant total égal au prix total de la formation : ceux-ci seront déposés sur le compte de l'Association par tranches définies.

Les personnes qui s'inscrivent d'un pays situé hors de France devront prendre en charge les frais de transfert bancaire du montant à payer.

En cas de renoncement ou de résiliation par le candidat à l'exécution de la présente formation dans un délai de moins de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation, le candidat s'engage au versement de 30 % à titre de dédommagement / réparation / dédit.

Les dates de la formation sont susceptibles d'être modifiées. Dans ce cas, les nouvelles dates seront communiquées au participant au minimum 15 jours à l'avance.

L'Association se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'activité, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant ou encore, en cas de force majeure. Dans ce cas, les droits d'inscription payés seront restitués aux participants.

A

Le

Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »